Collège Achille ROUSSON
Académie Montpellier
éducation nationale

COLLÈGE ACHILLE ROUSSON

Allée des Tilleuls

48330 ST ÉTIENNE VALLÉE FRANÇAISE

Tél : 04.66.45.70.07

Compte rendu du conseil d'administration du jeudi 6 novembre 2025

Membres présents : Mme MARQUEZ, Mme SCALBERT-VIALA , M. MELLET, Mme PALPACUER (en visio), Mme MANOA, Mme NOURY, M. ANDRE, M MOURIER, Mme GABRIAULT, Mme VAJDA, Mme FLAYOL, Mme VIALET, Mme GALLIERE, Mme DUBOIS, Mme MALAVAL, M.VERCIER, Mme VOGT, M DUTERTE Mme FLAYOL, M SORIANO et Mme ROUSSEL, Mme BIGONNEAU

La séance est ouverte à 17h12 - 20 Personnes
Les élèves arrivent à 17h16 – 22 personnes

La secrétaire de séance est Mme MALAVAL

ORDRE DU JOUR :

1. Règlement Intérieur du CA. 2025 – 2026 - **PJ1** *(vote).*
2. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 4 juillet 2025– **PJ2** (vote).
3. Présentation des membres élus au Conseil d'Administration et désignation des membres élus aux différentes commissions - (vote) :
Conseil de Discipline / Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) / Conseil de Vie Collégienne (CVC) / Commission éducative / Comité d'hygiène et de Sécurité (CHS).
4. Décision de mettre en place ou non la Commission Permanente - (vote).
si oui, délégation à proposer
5. Délégation accordée au Chef d'Établissement pour signer les conventions, contrats et marchés dans le cadre de la commande publique et hors marchés publics (vote).
6. Adhésion au groupement comptable (vote).
7. Délégation de signature du Chef d'établissement à la Secrétaire Générale Mme SCALBERT-VIALA – montant 300 euros (vote).
8. - Conventions à approuver : **PJ 3,4,5,6,7** (vote)
- Dons FSE pour l'année scolaire passée : don pour le kayak et don complémentaire pour le voyage à Londres (vote).
9. Voyage : autorisation et la participation des familles - **PJ** *budget à venir* (vote).
10. IMP PACTE - (vote).
11. Questions diverses (au moins 3 jours avant CA).

1- Approbation du Règlement Intérieur du CA. 2025 – 2026

Contre = 0 Abstention = 0 Pour = 20

2 - Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 04 juillet 2025

Les élèves arrivent à 17h16 – 22 personnes

Contre = 0 Abstention = 0 Pour = 22

3- Présentation des membres élus au Conseil d'Administration et désignation des membres élus aux différentes commissions - (vote) :

Conseil de discipline

Personnel d'éducation, enseignement … : Mme Malaval, Mme Vogt, M Cadamuro, M Duterte , M Vercier (suppléant)

Parents d'élèves : Mme Vialet, Mme Gabriault , M Mourier,
Mme Flayol, Mme Vajda (suppléantes)

Elèves : Julien Philip et Solale ROUSSEL

CESC

Personnel d'éducation, enseignement … : Mme Malaval, Mme Vogt,
M Duterte (suppléant)

Parents d'élèves : me Gabriault , M Mourier, Mme Flayol
Mme Vajda (suppléante)

Elèves : Julien Philip et Solale ROUSSEL

CVC

Personnel d'éducation, enseignement … : M Mellet, Mme Malaval, Mme Vogt, M Soriano (suppléant)

Parents d'élèves : Mme Vajda

Elèves : élus délégués

CHS

Département : représentant
Commune : représentant
Personnel d'éducation : Mme Malaval, Mme Vogt, M Vercier (suppléant)
Parents d'élèves : Mme Gabriault, Mme Vajda (suppléante)
Elèves : Julien Philip et Solale ROUSSEL

Commission éducative

Personnel d'éducation, enseignement … : Mme Vogt, Mme Malaval, M Duterte

Parents d'élèves : Mme Vialet, M Mourier, Mme Vajda (suppléante)

Elèves **J**ulien Philip et Solale ROUSSEL

4- Mise en place de la commission permanente

Mme Marquez explicite ce qu'est une commission permanente, rappelle que l'an passé sa création n'a pas été votée pour diverses raisons.

Vote pour la création de la commission permanente :

Contre = 0 Abstention = 1 Pour = 21

5- Délégation au chef d'établissement pour signer conventions, contrats et marchés dans le cadre de la commande publique et hors marchés publics

Mme Marquez explicite les raisons pratiques qui motivent cette demande (éviter d'être obligé de réunir systématiquement le CA pour demander son approbation) et précise que, dès lors qu'une somme conséquente sera en jeu, elle en informera systématiquement le CA et lui demandera son approbation sous la forme d'un vote.

Contre = 0 Abstention = 0 Pour = 22

6- Adhésion au groupe comptable

Mme MARQUEZ précise que ce vote a pour objet **d'approuver le fait que notre comptabilité soit rattachée au groupement comptable de Mende …** que ce groupement nous est attribué … et Mme Scalbert Viala rajoute que, dans le cas où l'on souhaiterait voter contre cette attribution, il lui semble relativement compliqué d'en changer.

Contre = 0 Abstention = 0 Pour = 22

-7- Délégation de signature du chef d'établissement à Mme Scalbert-Viala, nouvelle secrétaire générale, pour des sommes allant jusqu'à 300 euros.

Contre = 0 Abstention = 0 Pour = 22

-8- Conventions à approuver + dons

Conventions

1- Centre équestre

Mme Marquez explique que le vote de la convention est reporté au prochain CA, un élément extérieur étant manquant à ce jour.

2- Musique

Report également au prochain CA

3- Foyer rural

Mme Marquez explique que dans une logique de sécurité, les deux activités demandées par le foyer rural (gymnastique des touts petits le lundi et Aunkaï certains samedis) sont accordées avec quelques changements par rapport à l'année précédente : l'entrée au gymnase se fera désormais par le portillon extérieur, avec une clé spécifique (la serrure a été changée à cet effet), puis directement par les vestiaires, de façon à éviter la circulation de personnes dans le collège. L'intervenant devra veiller à faire respecter ces entrées/sorties.

Contre = 0 Abstention = 0 Pour = 22

4- Agrilocal

Convention destinée à valoriser et inciter la consommation du local (correspondant à une zone géographique précise, assez large) du bien manger, et des aliments référencés par agrilocal. Mme Palpacuer précise le travail mené depuis plusieurs années par le Département en ce sens, ainsi que la présence d'une diététicienne et une chargée de mission qui encouragent et accompagnent les établissements.

Contre = 0 Abstention = 0 Pour = 22

5- Piscine

Comme chaque année, les élèves du collège de 6èmes et les non-nageurs feront leur apprentissage « savoir nager » à la piscine d'Ales.
La convention est destinée à l'utilisation des bassins et couloirs de nage.

Contre = 0 Abstention = 0 Pour = 22

Dons du FSE de l'an passé : voyage à Londres et Kayak

1- Mme la secrétaire générale explique qu'il y a eu un don complémentaire de la part du FSE pou**r le voyage à Londres** de l'an passé pour un montant de 105€.
Vote du don complémentaire pour le voyage en Angleterre : 105 €

Contre = 0 Abstention = 0 Pour = 22

2- Mme la secrétaire générale explique que ce don a été voté en juillet mais que la somme n'était pas encore connue.

Vote aujourd'hui du montant du **don pour le kayak :** 589,90 €

Contre = 0 Abstention = 0 Pour = 22

-9- Voyage en Catalogne

Présentation du budget par Mme Malaval ; elle précise avoir demandé diverses subventions au département, aux communes, à la communauté des communes, et la participation du FSE et du collège.
Selon ce budget une participation des parents de 150€ sera demandée.
Il est précisé que le devis qui a été présenté au département était moins élevé que le devis réel, en raison de 3 élèves participants en moins (ils ont quitté le collège). Madame Manoa suggère et demande à Madame Palpacuer s'il ne serait pas judicieux de représenter le nouveau devis (environ 2000 euros d'écart) pour la prochaine commission.
Madame Palpacuer explicite alors à tous les procédures et déroulement des commissions, et précise que le collège, qui a présenté pour cette commission-ci 2 dossiers (Voyage en Catalogne et Kayak), peut encore présenter 3 dossiers pour la prochaine commission, le collège ayant la possibilité d'en soumettre 5 par an.
L'interrogation suivante concerne la crainte de l'écart possible entre les subventions qui seront attribuées (et dont on ne connaît pas encore le montant) et la somme qui va être demandée aux parents de 150 euros : si les subventions sont inférieures au prévisions faites, qui paiera l'écart ? Ce à quoi Madame Malaval répond que le FSE a une marge qui devrait permettre de combler l'écart.

Acceptation de demande de participation aux familles de 150 euros.

Contre = 0 Abstention = 0 Pour = 22

7. Questions diverses

<u>Question des représentants de parents d'élèves concernés par l'activité équestre</u>
Nous souhaiterions soumettre une question diverse concernant l'activité équestre, afin de vous transmettre nos interrogations et inquiétudes.
Il semblerait que cette activité ait changé de statut depuis son lancement, sans pour autant que les familles concernées en soient informées.
D'abord section équestre avec test sportif à l'entrée et entretien individuel, puis option, il apparaît désormais dans le projet de convention le terme d' « activité extra

scolaire ». Nous supposons que ce projet a été rédigé en collaboration avec le responsable du centre équestre puisque cette convention doit être signée par les 2 parties.
Ce qui nous interroge de notre côté, ce sont les conséquences que pourraient entraîner ce changement de dénomination, et nous regrettons le manque de clarté à ce sujet.
Qu'en sera-t-il désormais de la communication faite, du recrutement de potentiels nouveaux cavaliers hors secteur, des aides dont certaines familles peuvent bénéficier ? Car rappelons le, cette activité était lancée avec comme premier objectif de redonner un nouvel élan au collège vis à vis de ses effectifs en baisse…
Nous vous remercions, madame la principale, de l'intérêt que vous porterez à notre demande, même si nous sommes bien conscients du délai très court avant la séance.

Mmes VAJDA Petra, GABRIAULT Christine, MULLER Capucine, FLAYOL Camille,
Mr MOURIER Dimitri,
Représentants de parents d'élèves concernés par l'activité équestre.

Madame Marquez comprend leurs interrogations devant les changements d'appellations successifs et précise que c'est dans un souci de clarification que, notamment sur la convention proposée, le terme « activité extra-scolaire » est cité.
M Mourier demande pourquoi, et en vertu de quoi cela a changé, et Mme Marquez explique que nouvellement arrivée dans l'établissement, elle s'est informée auprès de la DSDEN pour comprendre le statut et que réponse lui a été faite, ainsi que lors de la visite de rentrée par Monsieur le Dasen, que ce n'était « ni une section équestre, ni une option » mais une activité adossée au collège.
Madame Marquez précise que les emplois du temps des classes sont facilitateurs pour permettre aux élèves de bénéficier des activités et seront faits dans ce sens, afin de faciliter l'accès aux activités pour certains tout en essayant de pénaliser le moins possible ceux qui n'en font pas.
Madame Flayol exprime son insatisfaction pour le terme extra scolaire.
M Mourier demande auprès de qui réclamer pour « restituer la section équestre », ce à quoi Madame Marquez répond que les autorités académiques (DSDEN Lozère) ont déjà précisé que ce statut n'était pas possible, et qu'elle n'investirait aucun temps ni énergie en ce sens.
La question de gratuité entre section équestre et activité extra scolaire est également soulevée, mais le constat est fait que la somme n'a pas changé quels que soient les noms.

Mme Marquez souligne que l'intérêt de chacun reste la pérennité du collège.
Si celui-ci a en effet vu son nombre d'élèves remonter il y a quelques années avec le centre équestre, il ne faut pas négliger les autres pôles et points forts du collège sur lesquels communiquer : internat d'excellence, bons résultats scolaires et au DNB, des orientations réussies, les cordées de la réussite, et des

classes non surchargées : tout un panel sur lequel la communication devra s'appuyer pour être attractif.

18h36 *Mme Gallière et Mme Flayol Valérie quittent le CA*
18h41 *Mme Palpacuer, Mme Noury, Mme Dubois, M Soriano quittent le CA ainsi que les deux élèves.*

Voici 3 questions diverses de l'Equipe pédagogique et éducative pour le CA

1- Qu'en est-il des attributions d'AESH sur notre collège?
Six de nos élèves devraient bénéficier de l'aide d'une AESH. Seuls deux le sont dont un partiellement car il ne bénéficie d'une AESH, et ce seulement depuis début novembre, qu'à hauteur de 8h sur les 15h accordées par la MDPH.
Comment répondre aux besoins des élèves en difficulté sans AESH dans nos classes? Comment poursuivre nos enseignements sans léser certains de nos élèves? Que répondre aux parents qui se sont battus pour obtenir une aide humaine qui n'arrive pas?

Les élèves notifiés MDPH en individuels sont prioritaires sur les élèves notifiés partagés.
Il est constaté un nombre croissant d'élèves notifiés et des moyens insuffisants, d'où l'absence d'AESH dans les classes. Mme Malaval souligne que cela dégrade les enseignements, ralentissant certains élèves ou en laissant d'autres de côté.
Mme Vialet indique la possibilité de faire intervenir une association pour aider les enseignants dans leurs pratiques inclusives, car même si cela ne compense pas l'absence d'AESH cela peut les soulager. Mme Marquez pense que Occitadys est l'organisme à contacter et qu'elle s'en chargera.
Il est ensuite précisé que toute AESH nommée sur le collège n'est pas remplacée tant que court son arrêt (dans le cas du collège la personne reprendra normalement son poste en février et donc ne peut être remplacée jusque-là).

2- L'infirmière que nous partagions avec le collège du Collet de Dèze n'intervient quasiment plus cette année dans notre établissement car le Rectorat a supprimé ses indemnités de transport. Nous sommes lésés.
Qui accueille désormais nos élèves lorsqu'ils ont besoin d'une écoute humaine face à des soucis de santé, qu'ils soient d'ordre physique ou mental? Qui poursuit les actions de prévention auprès de nos élèves? Qui fait le lien entre les familles et l'équipe pédagogique et éducative pour évoquer des soucis de santé ou des problèmes de vue ou d'audition de nos élèves? Comment constituer des équipes Phare (prévention du harcèlement et du cyberharcèlement) et Prodas (développement des compétences psychosociales) sans l'aide et l'accompagnement précieux d'un professionnel de la santé? D'autant plus que notre infirmière a été formée à ces dispositifs.
Quelles solutions la Direction Académique et le Rectorat nous apportent-ils?

En effet, c’est un vrai problème qui est soulevé, et Mme Flayol (écoles) confirme le problème d’enfants qui ne voient pas l’infirmière, ne sont pas à jours pour leur visite médicale, etc .
L’infirmière du collège est censée être au collège deux fois par semaine, mais les dépolacements n’étant pas payés elle travaille à distance.
Mme Marquez précise qu’il ne faut pas hésiter à la solliciter en virtuel, les deux jours par semaine où elle est censée être là, s’assurer qu’elle soit formée sur l’ent pour l’accés aux coordonnées parents qu’elle pourrait contacter si besoin, et pourquoi pas aménager des entretiens de style « visioconférence » avec les élèves qui souhaitent la voir.
Cela reste un vrai problème et ne palliera pas ce manque.
Les parents indiquent qu’ils feront une demande auprès de la DSDEN, pour les AESH comme pour les infirmières.
Mme Marquez indique que les chefs d’établissements ont déjà fait par de cette problématique.
M Mellet s’interroge sur le temps partagé de l’infirmière, qui pourrait être moitié année sur son collège de secteur (le collet de Deze) et l’autre moitié à SEVF, mais ce n’est pas une solution optimale.

Madame Marquez parle ensuite de PRODAS, évoqué dans la question diverse, disant que le collège est inscrit sur le dispositif cette année et qu’un appel à 2 professeurs/éducation volontaires va être fait prochainement. Mme Flayol confirme qu’aux écoles, de nombreux collègues sont en liste d’attente et que ce dispositif permettra une liaison école collège efficiente.

3- L'an passé, après avoir constaté qu'une partie du budget dédiée aux projets pédagogiques avait été utilisée pour combler les dépenses de cantine en 2024, nous avions discuté, avec les représentants du Département présents, des tarifs de cantine et de la possibilité de les augmenter. Nous souhaiterions savoir si le sujet a été abordé au Département et si des décisions ont été prises.

La réponse faite est rapide, puisque l’augmentation par repas a bien été votée il y a quelques semaines. Madame Scalbert en précise le montant.

La séance est levée à 19h30 .

La Secrétaire de séance	La Présidente
Mme MALAVAL	Mme MARQUEZ
Professeur d’espagnol-français	Principale